

Projet de Renforcement de la résilience au Sahel - (SARES)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT **PRESELECTION DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION BTP/AEP**

1. Contexte

Le Sahel est confronté à une multitude de crises. La grande majorité (70 %) de la population vit dans des zones rurales et est confrontée à de nombreux défis interdépendants : des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et chronique et de malnutrition, une pauvreté généralisée et un accès inégal aux services sociaux de base. En raison des inégalités de genre particulièrement fortes au Sahel, les femmes sont plus touchées par ces défis que les hommes.

Les conflits violents et les déplacements, l'instabilité politique et l'autoritarisme croissants, ainsi que les chocs économiques détériorent encore davantage le développement de la région. Alors que l'agriculture reste le socle des moyens de subsistance dans les zones rurales, où deux habitants sur trois vivent de l'agriculture et de l'élevage, les rendements sont faibles et plus d'un tiers des récoltes sont perdues chaque année. Dans un environnement caractérisé par la dégradation des terres, la hausse des températures, les sécheresses récurrentes, les inondations et l'irrégularité des précipitations, les moyens de subsistance des agriculteurs deviennent de plus en plus précaires. Dans les zones de conflit, les populations sont contraintes d'abandonner leurs sites agricoles ; La présence de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays accroît la pression sur les ressources naturelles ainsi que sur les infrastructures de base dans les zones accessibles. Les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles sont très répandus. Le changement climatique exacerbe l'insécurité alimentaire, menace les moyens de subsistance et exacerbe les causes des conflits.

Le BMZ s'engage à aider la région à surmonter ces défis. Dans le cadre de son engagement multilatéral au Sahel, le BMZ soutient l'Initiative pour la résilience au Sahel (SRI) du Programme alimentaire mondial (PAM) depuis 2018 ainsi que le programme Renforcement de la résilience au Sahel (BRS) du Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) depuis 2019.

Ce nouveau projet d'aide à la transition au développement « Renforcement de la résilience au Sahel » de la GIZ est conçu pour compléter le travail d'UNICEF et PAM dans des zones d'intervention sélectionnées dans cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Maurétanie, Niger et Tchad).

Cette mission parallèle offre l'opportunité d'utiliser les forces comparatives des trois organisations que sont le PAM, l'UNICEF et la GIZ dans le cadre de l'aide humanitaire, du développement et de la paix (Nexus HDP). L'ISR, le BRS et ce projet travaillent donc dans les mêmes zones géographiques avec des groupes cibles qui se chevauchent. Le projet renforce les capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles, de résolution des conflits liés aux GRN et de gestion des risques de catastrophe. S'appuyant sur les mesures de stabilisation prises dans le cadre du SRI et du BRS, il soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à une approche axée sur la sécurisation des moyens de subsistance et promeut la cohésion sociale.

Le projet SARES complète les mesures du PAM et de l'UNICEF visant à renforcer les capacités de stabilisation en mettant l'accent sur les capacités d'adaptation et de transformation des individus et des communautés. Il suit une approche orientée vers la pauvreté et sensible au genre, s'engage à ne laisser personne derrière (LNOB) et met en pratique le principe do-no-harm.

L'objectif global de SARES est d'améliorer les capacités de résilience des communautés et des ménages dans les zones d'intervention conjointe de la GIZ, du PAM et de l'UNICEF au Burkina Faso, au Niger, au Mali, en Mauritanie et au Tchad en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles et la résolution des conflits y relatifs, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2. Objectifs de cet appel à manifestation d'intérêt

La GIZ invite toutes les entreprises de construction justifiant d'une expérience avérée dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ainsi que celui de l'Adduction en Eau Potable (AEP), en particulier dans la mise en œuvre de mini-réseaux AEP, et répondant intégralement aux conditions requises ci-dessous, à déposer leur candidature en vue d'être inscrites sur une liste restreinte des entreprises de construction devant être invitées aux appels d'offres de la GIZ/SARES qui seront lancés au fur et à mesure dans l'année en cours.

3. Ouvrages à réaliser

Dans le cadre du projet SARES, les ouvrages à réaliser portent sur la construction de huit (08) mini-réseaux d'adduction en eau potable, destinés à améliorer l'accès et l'alimentation en eau potable des populations bénéficiaires. Ces ouvrages seront réalisés dans la région du Goulmou, située à l'Est du Burkina Faso, plus spécifiquement dans les villages de Sikidéni, Otiabragouni, Tielba, Kilili, Tampagdin dans la commune de Diapangou et Tampoudin, Biliguemtenga, Piliguembondé dans la commune de Tibga.

NB : les villages ci-dessus cités sont susceptibles d'être changés par d'autres villages de la même région.

Certains travaux seront réalisés sous la forme des « École de Chantiers » en intégrant notre groupe cible. Cette approche doit être prise en compte dans la méthodologie partout où cela est possible.

4. Procédures de sélection

Le processus de présélection se fera en deux phases :

Phase 1 - Dans un premier temps, tous les dossiers à manifestation d'intérêt des entreprises complets et enregistrés conformément aux règles et aux lois du Burkina Faso et ayant une expérience démontrée seront examinés selon les critères du **point 5**. Cela donnera lieu à l'inclusion dans une liste longue ou le cas contraire à l'exclusion de ladite liste.

Phase 2 - Dans un deuxième temps, les entreprises retenues dans la phase 1 seront visitées par le personnel qualifié de la GIZ afin de vérifier la documentation fournie. Sur la base des critères énumérés ci-dessous et après les visites et la vérification des références, les entreprises seront classées dans une liste longue. Ensuite, des listes restreintes.

La liste restreinte est limitée à un maximum de dix (10) entreprises.

5. Contenu du dossier de manifestation d'intérêt

Sont admises à participer à cet appel à manifestation d'intérêt, les entreprises burkinabés se conformant à « **l'arrêté n°2008-0013/MAHRH/SG** portant octroi d'Agrément technique aux entreprises des travaux exerçant dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable. », émis par le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau des Ressources Animales et Halieutiques (MAERAH).

Les entreprises manifestant leur expression d'intérêt sont tenues à inclure obligatoirement dans leur demande les documents et les références techniques énumérés ci-après.

IMPORTANT : Les critères énumérés ci-dessous doivent être strictement respectés ; tout écart ou dossier incomplet entraînera l'exclusion de la suite de l'évaluation.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- a. L'attestation de situation fiscale (ASF) ;
- b. L'attestation de Situation Cotisante de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (ASC) ;
- c. L'attestation de Soumission aux Marchés Publics (ASMP) ;

- d. Une attestation de non-engagement Trésor Public (AETP) ;
- e. Attestation (bilan certifié) du chiffre d'affaires des trois dernières années, Chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2023-2025) au moins 120 000 000 FCFA ;
- f. Une attestation de capacité financière d'au moins 50 000 000 de FCFA ;
- g. Une photocopie du numéro IFU ou du registre de commerce ;
- h. Les expériences générales et spécifiques de l'entreprise accompagnées des attestations de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception ; chaque projet de référence devra être accompagné d'images représentatives ;
- i. Une fiche de renseignement ;
- j. Une lettre de soumission signée et datée, (suivant modèle joint) ;
- k. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances du Burkina Faso ;
- l. Un agrément technique de la catégorie U2 ;
- m. Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois ;
- n. Plan de localisation de l'entreprise certifié par l'inspection des impôts ;
- o. Déclaration d'intégrité GIZ (fournie par la GIZ, à signer et remettre dans le dossier administratif) ;
- p. Conditions générales relatives à la fourniture de Services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (fournie par la GIZ, à signer et remettre dans le dossier administratif) ;

DOCUMENTS TECHNIQUES

- Liste du personnel employé à titre permanent (liste à fournir avec cv datés et signés)
- Liste de l'équipement technique ;
- Liste de cinq (05) projets de référence achevés au cours des cinq (05) dernières années ;
- Liste des projets de référence en cours d'exécution.

Les entreprises manifestant leur expression d'intérêt sont tenues à remplir en toutes ses parties le formulaire ci-joint en annexe.

Tous les documents énumérés ci-dessus sont à produire obligatoirement. La non-soumission d'un seul document ou la soumission d'un document expiré constitue un critère de rejet du dossier.

6. Critères de sélection

a) Liste du personnel employé à titre permanent

Le personnel de l'entreprise employé à titre permanent se compose au minimum de :

(liste à fournir avec CV)

- un conducteur des travaux Ingénieur (bac +5) en science de l'eau, Hydraulique, Géophysique ou Hydrogéologue;
- un chef de chantier : technicien supérieur en génie civil/rural, hydraulique BAC+2
- un topographe : technicien supérieur BAC+2
- un chargé comptabilité et administration

b) Liste de l'équipement technique ;

N°	Désignation	Nombre
1	Camion de capacité 8 m ³	01
2	Camion benne grue	01
3	Véhicule de liaison type Pick up	01
4	Lot de petits matériels de fouille	02
5	Compacteur type dame sauteuse	02
6	Lot de petits de plomberies de pose de PVC-PPR-PE	02
7	Etau	02
8	Boîte à filière complète	02
9	Brouettes de chantier de 60 litres type 7 voyage	03
10	Aiguille vibrante	02
11	Lot de petits matériels de maçonnerie	03
12	Lot d'équipement de topographie	01
13	Lot d'équipement complet de soudure (groupe électrogène d'au moins 15 KVA, 2postes à souder, etc.)	01
14	Caisse à outils complet d'électricien	01

- c) Chiffre d'affaires annuel des trois (03) dernières années : au moins 120.000.000 CFA
- d) Nombre d'employés permanents au 31.12. de l'année précédente : au moins deux (02)
- e) L'évaluation des expériences spécifiques de l'entreprise se fonde uniquement sur les projets de références avec une valeur de commande minimum de 30.000.000 CFA et
- f) Au moins cinq (05) projets de référence durant les cinq (05) dernières années, doivent être prouvés dans le domaine technique « réalisation ou réhabilitation de mini AEP/AEPS»

Chaque projet de référence doit être justifié comme suit :

- Copie du contrat et le cas échéant les avenants au contrat
- Procès-verbal de remise des travaux (réception provisoire)
- Plans des ouvrages exécutés (POE)
- Minimum trois (03) images en couleur et de bonne qualité

**N.B. Si les projets de référence ne sont pas prouvés par des photos représentatives,
les projets de référence ne seront pas pris en compte.**

À noter :

La soumission de l'expression d'intérêt ne donne pas le droit d'être incluse dans la liste restreinte. La présélection des entreprises est la prérogative exclusive de la GIZ et sera effectuée suivant les qualifications et compétences démontrées par les entreprises posant leur candidature.

La GIZ invite toutes les entreprises ne pouvant pas fournir les documents ci-dessus énumérés et remplir le formulaire qui suit dans son intégralité de s'abstenir à déposer leur candidature à cette présélection.

Les dossiers doivent être déposés exclusivement sous forme électronique en deux fichiers PDF distincts :

PDF N°1 : Dossier » DOCUMENTS ADMINISTRATIFS » et

PDF N°2 : Dossier » DOCUMENTS TECHNIQUES »

Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 21/10/2026 à 16h30 avec la mention :

« AMI D'ENTREPRISES BTP ET HYDRAULIQUE »

Des informations complémentaires sur le projet et l'AMI peuvent être obtenues auprès de BF_quotation@giz.de aux heures de bureau.

FORMULAIRE À REMPLIR PAR LES ENTREPRENEURS

1.	Nom de la société, adresse complète (siège social), n° de téléphone :				
2.	Structure de la société :				
	Forme juridique :			Année de fondation :	
	Propriétaire :			Capital social :	
3.	Références bancaires :				
4.	Équipement technique : <i>(spécifier si l'équipement est de propriété de l'entreprise ou non)</i>				
5.	Chiffre d'affaires annuelles :			en : monnaie	
	20...	20...	20...	20...	20...
6.	Personnel employé à titre permanent : NB : seul le personnel employé à titre permanent doit être inclus				
	Effectifs	Secteur d'activité :		Qualification :	

7.1 Projets de référence **achevés** au cours des cinq dernières années :

Nom du projet	Type de projet	Rémunération/ Honoraires	Période de construction	Client

7.2 Projets de référence commencés et **en cours d'exécution** :

Nom du projet	Type de projet	Rémunération/ Honoraires	Période de construction	Client

8. Affiliation à une (des) association(s)

9. Le(s) signataire(s) certifie(nt) que tous les renseignements donnés dans ce formulaire sont exacts et complets.

.....	
Lieu et date	Cachet et signature(s)

10. Annexes et/ou remarques :

Fait à, le 2026